

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 99.018

L'An mil neuf cent quatre vingt dix neuf le 15 Février à 9 heures le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

5 Février 1999

DATE D'AFFICHAGE

5 Février 1999

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD et CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, GERMA, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETI, Mme PELTIER, M. SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES : M. QUENTIN représenté par M. BOURGEOIS
M. DONZIER représenté par M. HUGENDOBLER
M. POTENNEC représenté par M. DENIS

ABSENTS - EXCUSES : MM. BENOIT et BUJARD

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Z.A.E.C. - Aliénation de terrain à la SCI J.M.V.B (M. et Mme BRAUD)

VOTE : UNANIMITE

La Ville de ROYAN dispose de parcelles de terrains dans le cadre de la Z.A.E.C.

La SCI JMVB représentée par M. et Mme BRAUD, demeurant 30 rue du Bois de l'Enclouse 17600 MEDIS, vient de manifester son intention d'acquérir le terrain cadastré section CI n° 772, d'une superficie de 4000m², en vue de construire un bâtiment destiné à héberger un centre auto (commerce).

Rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée à l'intéressée qui a accepté, par promesse d'achat en date du 22 décembre 1998, le prix de cession fixé à 75F. H.T. le mètre carré, soit un prix global et forfaitaire de TROIS CENTS MILLE FRANCS (300.000F. H.T.).

Le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur l'aliénation de ladite parcelle aux conditions précitées.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Ouï l'exposé du RAPPORTEUR,
- Vu les plans des lieux et parcellaire,
- Vu la promesse d'achat souscrite par en la SCI JMVB représentée par M. et Mme BRAUD date du 22 décembre 1998,
- Vu l'avis de la Commission chargée de l'examen des demandes de Permis de Construire,
- Vu l'avis des Services Fiscaux en date du 4 novembre 1998,
- Considérant l'intérêt que présente pour la Ville l'implantation de nouvelles activités dans la Z.A.E.C.

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer l'acte de vente, objet de l'aliénation au profit de la SCI JMVB représentée par M. et Mme BRAUD, demeurant 30 rue du Bois de l'Enclouse 17600 MEDIS, du terrain cadastré section CI n° 772, d'une superficie de 4000m², sous réserve du bornage, au lieudit "Derrière le Pont", moyennant le prix de soixante quinze francs (75F.) hors taxe le mètre carré, soit un prix global et forfaitaire de TROIS CENTS MILLE FRANCS H.T. (300.000F H.T.).

- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Me GERMAIN Patrick, 101 Cours National 17100 SAINTES, Notaire de l'acquéreur,

- que la recette correspondante sera inscrite au budget en cours à la date de la signature de l'acte authentique.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,
Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 17 Février 1999
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,**

H. THOMAS